

Département de Loire-Atlantique
 Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de membres :
 Conseillers en exercice 29
 Conseillers présents 25
 Qui ont délibéré 29

Délibération 240314D016
 Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions
 budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

FINANCES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE DAME POUR L'ANNÉE 2024

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'OGEC de Ligné et l'Etat en 2005, la commune de Ligné s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame, pour les élèves domiciliés à Ligné, en distinguant le coût de fonctionnement des classes maternelles et des classes élémentaires.

A ce titre, le montant de la contribution financière due à l'OGEC, pour l'année 2024, se détaille comme suit :

Libellé	maternelle	élémentaire	total
bilan financier Ecole Jules Verne année 2023			
dépenses de fonctionnement	243 087.49 €	121 594.07 €	364 681.57 €
nombre total d'élèves au 1er janvier	121	259	380
coût par élève année	2 008.99 €	469.48 €	
bilan financier Ecole Notre Dame année 2023			
dépenses de fonctionnement année	175 777.19 €	128 703.01 €	304 480.21 €
nombre total d'élèves au 1er janvier	101	210	311
coût par élève année	1 740.37 €	612.87 €	
Participation OGEC Notre Dame année 2024			
nombre d'élèves de Ligné au 1er janvier	95	189	284
coût de référence	1 740.37 €	469.48 €	
calcul subvention	165 334.98 €	88 730.81 €	254 065.79 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce calcul et autorise le maire à procéder au versement de cette contribution de 254 065,79 €.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le 21/3/2024